DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 16 février 2022

Étaient présents : **Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, CHOIMET Valérie, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph, DEROUINEAU Linda, FARDEAU Mathieu, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric (représentant M. Ange SABATINI)**

Absents excusés : **Mme et M. HELBECQUE Luciane, MALINGE Anne, KOCHAN Stève et SABATINI Ange (représenté par M. Cédric VAN VOOREN)**

Secrétaire de séance : **Mme Véronique BARRÉ**

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Compte rendu de la séance du 19/01/2022, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, de demande de modifications ou observations particulières **est adopté.**

Rajout d'un point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord quant au rajout au point I. FINANCES du point suivant : « Convention de dotation unique – SNC Parc Eolien La Grande Levée »

- ☞ Accord du conseil municipal pour le rajout d'un point à l'ordre du jour.

I – FINANCES

- FRANCE RELANCE – FONDS DE TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de France Relance, l'appel à projet Fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales a été ouvert. Ce fonds a vocation à financer des projets numériques qui auront un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale.

La volonté d'équiper les bâtiments communaux (Mairie, Accueil périscolaire, …) d'un nouveau système de téléphonie tout en équipant l'ensemble des bâtiments de la fibre entre dans le cadre d'un des axes de cet appel à projet, à savoir « besoin de repenser la relation aux usagers en menant une démarche qui vise à améliorer ou étendre les offres déjà existantes. Ce fond permet d'obtenir un financement pour un projet impactant la relation avec les usagers.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Matériels, installations et formation	6 913.45 € HT	Transformation numérique des collectivité territoriales	11 475.58 €
Travaux	7 431.03 € HT	Autofinancement	2 868.90 €
TOTAL DÉPENSES	14 344.48 €	**TOTAL RECETTES**	14 344.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de solliciter auprès du fonds de « Transformation Numérique des Territoires » un financement de 80 % du projet soit 11 475.58 €.

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus
AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

- **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
EP371-21-157 : « Suite intervention curative lanterne LED défectueuse point 177 et 196 remplacements de ces pièces »

- Montant de la dépense : 1 573.59 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 180.19 € net de taxes

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

- **CONVENTION DE DOTATION UNIQUE – SNC PARC EOLIEN LA GRANDE LEVÉE**

Monsieur le Maire présente la convention de dotation unique à conclure entre la SNC Parc Eolien de la Grande Levée (P.E.G.L.) et la commune de VEZINS.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la construction du Parc Eolien de la Grande Levée, la SNC Parc Eolien de la Grande Levée met à disposition un fond de dotation valable pour les communes recevant le parc éolien. Cela se traduit par une dotation unique de 18 000 € par éolienne implantée sur la commune de VEZINS lors de la création du parc éolien. Ce budget sera destiné à la réalisation de mesures ou actions environnementales.

La SNC Parc Eolien propose donc à la Commune la conclusion d'une convention portant sur une dotation unique d'un montant total et maximal de 36 000 € visant à participer au réaménagement de la Coulée des Douves.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la convention telle qu'elle est présentée

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

II – MARCHÉS PUBLICS

- MODIFICATION DE MARCHÉ N°2 – LOTISSEMENT LE CHATEAU – LOT N°1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°26/2021 en date du 5 mai 2021 et la signature du marché en date du 18 mai 2021 avec l'entreprise SARL BOUCHET FRANCIS ET FILS concernant le lot n°1 – VRD – du marché de viabilisation du Lotissement Le Château pour un montant total de 187 898.90 € HT soit 225 478.68 € TTC, ainsi que la décision du conseil municipal en date du 19.01.2022 acceptant la modification n°1 du lot n°1 portant le marché à 194 842.20 € HT soit 233 810.64 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des prestations nécessaires en plus-value pour un montant de 1 298.00 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ces modifications

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de modification du marché du lot n°1 – VRD – Lotissement Le Château, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 187 898.90 € HT
- Marché de base TTC : 225 478.68 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 6 943.30 € HT
- Montant de la modification n°2 : 1 298.00 € HT
- Nouveau montant du marché : 196 140.20 € HT soit 235 368.24 € TTC

III – URBANISME

- ADRESSAGE – DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Monsieur le Maire, dans le cadre de l'adressage réalisé par la Poste, rappelle au conseil municipal la délibération n°4/2021 en date du 13 janvier 2021 et la délibération n°7/2022 en date du 19 janvier 2022 portant dénomination des voies suivantes :

- « Chemin de Coron »
- « Route de Maulévrier »
- « Route des Poteries »
- « Route de Trémentines »
- « Chemin de la Roche »
- « Chemin du Grand Barreau »
- « Chemin de la Gaterie »
- « Chemin des Ouches »
- « Route de Cholet »
- « Chemin du Métreau »
- « Chemin du Grand Bois Breton »
- « Chemin des Touches »
- « Route des Bois »
- « Route du Plessis »
- « Rue du Sablon »
- « Rue Simone Veil »
- « Rue de la Morinière »
- « Square du Château »

Monsieur le Maire informe les élus présents que suite au rapport fourni par la Poste et au travail de la commission Voirie/Urbanisme, il est proposé de nommer la nouvelle voie suivante :

- « Impasse du Presbytère »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer la nouvelle voie suivante : « Impasse du Presbytère »

IV – INTERCOMMUNALITÉ

- ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI) DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS - AVIS DE LA COMMUNE DE VEZINS

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 17 février 2020, l'élaboration du RLPi de l'Agglomération du Choletais a été prescrite. Les objectifs et les modalités de la concertation avec le public ont alors été définis.
Pour rappel, seule la Ville de Cholet dispose aujourd'hui d'un Règlement Local de Publicité (RLP), ce qui lui permet d'adapter localement les règles du Règlement National de Publicité (RNP) telles qu'elles sont issues du code de l'environnement.
Les autres communes de l'AdC sont soumises aux dispositions du Règlement National de Publicité (RNP), lesquelles sont relativement adaptées aux communes de moins de 10 000 habitants. Néanmoins, pour ces communes, l'élaboration du RLP à l'échelle intercommunale constitue une opportunité de réfléchir également à l'intérêt d'adapter la réglementation nationale aux spécificités de leur territoire.
La phase de diagnostic, finalisée en juin 2021, a permis de réaliser un état des lieux de la publicité extérieure, mais aussi de mesurer la pression publicitaire, d'identifier et localiser les éventuelles illégalités et de repérer les situations qui, bien que légales, portent manifestement atteinte au cadre de vie et à l'environnement.
Forts de ce bilan, les élus de l'AdC ont ensuite déterminé 16 orientations, qui constituent le socle du futur règlement. Un débat sur ces orientations a ainsi eu lieu au sein du Conseil de Communauté le 19 juillet 2021. Le règlement a alors été rédigé dans le respect de celles-ci.
Le projet de RLPi a fait l'objet d'une communication et d'une concertation, depuis sa prescription et jusqu'à l'arrêt du projet.
Les élus de la commune de VEZINS ont ainsi été, tout au long de la procédure, associés à la définition du projet, à travers notamment leur participation aux différentes instances de réflexion (ateliers, commissions, réunions publiques) et de décision (Comité de Pilotage, Bureau, Conférence des Maires, Conseil de Communauté) de l'Agglomération.
Par l'ensemble de son contenu, le projet tel que présenté est compatible, à la fois avec les objectifs de préservation des paysages et du cadre de vie de la commune de VEZINS, mais aussi avec ses objectifs de développement économique,
Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme, de donner un avis favorable sur le projet arrêté de RLPi de l'Agglomération du Choletais.

Le Conseil Municipal de la commune de VEZINS,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-15 et R. 153-5,
Vu la délibération n° VI-2 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2020 prescrivant l'élaboration du RLPi de l'Agglomération du Choletais et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation du public,
Vu la délibération n° V-6 du Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2020 définissant les modalités de collaboration avec les communes membres,
Vu la délibération n° V-5 du Conseil de Communauté en date du 19 juillet 2021 actant de la tenue d'un débat sur les orientations du RLPi de l'AdC,
Vu la délibération n° V-2 du Conseil de Communauté en date du 17 janvier 2022 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de RLPi de l'AdC,
Vu le courrier du Vice-Président de l'AdC en date du 19 janvier 2022 soumettant pour avis à la commune de VEZINS le projet arrêté de RLPi de l'AdC,
Considérant que la gouvernance mise en place pour l'élaboration du RLPi de l'AdC a permis aux représentants de la commune de VEZINS de participer à la définition du projet,
Considérant que le projet arrêté de RLPi de l'AdC est compatible avec les objectifs de préservation des paysages et du cadre de vie de la commune de VEZINS, mais aussi avec ses objectifs de développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

Article unique : d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de l'Agglomération du Choletais.

V – QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 3 Rue Saint Pierre (AL 10)
- 21 Rue des Frairies (AI 15)
- 2 Impasse du Couvent (AB 1097)

Nouvelle Gendarmerie

Les élus présents valident la date d'inauguration de la nouvelle brigade de gendarmerie qui aura lieu le vendredi 9 septembre 2022 à 17h.

Aménagement de la Coulée des Douves

Les élus présents valident la date d'inauguration du site de la Coulée des Douves qui aura lieu le samedi 17 septembre 2022 à 11h. Un groupe de travail chargé de l'organisation de l'inauguration est créé. Il est composé de Mmes Blandine BINET, Linda DEROUINEAU, Marylène COTTENCEAU, Nadia BOUHATMI, Valérie CHOIMET, Magali ROTURIER et Liliane TIJOU, et de M. Mathieu FARDEAU, Jean René BARILLERE et Joseph CRESTIN.
Mathieu FARDEAU fait un point sur le projet de fresque murale et présente les devis reçus en ce sens. L'ordre de service correspondant va être envoyé à l'entreprise retenue.

Balayage de voirie

Jean René BARILLERE informe les élus que l'entreprise ayant réalisé le balayage de la voirie reviendra le vendredi 18 février prochain pour reprendre les rues oubliées ou mal faites.

Projets Multisports

Mathieu FARDEAU présente aux élus présents le projet de mise en place de séances de multisports couplées à l'accueil périscolaire du soir. Il informe les élus que la commission Education travaille actuellement dessus pour une mise en place à partir de la rentrée scolaire 2022/2023.

Eclairage Eglise

Monsieur le Maire informe les élus que suite à une demande de remplacement d'une ampoule à l'église, il convient de procéder au changement de l'ensemble de l'éclairage.
La Commission Patrimoine va suivre le dossier et solliciter des devis comparatifs.

Don du Sang – Invitation à l'AG du 25.02.2022

Monsieur le Maire informe les élus de l'invitation reçue de l'association des donneurs de sang bénévoles à son assemblée générale qui aura lieu le 25 février prochain.
Liliane TIJOU et Marylène COTTENCEAU représenteront la commune.

ADMR – Demande de rdv

Monsieur le Maire informe les élus d'un courrier reçu de l'ADMR sollicitant un rendez-vous pour présenter et échanger sur leurs projets.
Linda DEROUINEAU va prendre contact avec l'ADMR pour convenir d'une date de rendez-vous.

Festival Itinérances – ADC – Invitation classes CM1/CM2 – Concert éducatif

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre du Festival Itinérances organisé par l'Agglomération du Choletais, les élèves des classes de CM1-CM2 des deux écoles sont invités à une rencontre pour échanger et participer à un concert éducatif le 28 février prochain.

SLH – Inauguration du lotissement de l'Epilletterie

Monsieur le Maire informe les élus qu'il sera présent à l'inauguration du Clos de l'Epilletterie prévue le jeudi 7 avril prochain à 15h30.

Elections 2022 – Bureau de vote

Monsieur le Maire informe les élus que pour les élections prévues en 2022 (Présidentielles et Législatives), le bureau de vote sera à la mairie. Une information à ce sujet sera faite sur l'ensemble des supports de communication de la commune.

- Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 20h

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 16 mars 2022 à 18h30.

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN

MAIRIE DE VEZINS (Maine-et-Loire)